



Fichier : Sujet ULC S559-13  
ULC-G.5.2

Le 6 mai 2016

## BULLETIN D'ACCREDITATION 2016-03A

### Report de date d'entrée en vigueur – CAN/ULC-S559-13, 2<sup>e</sup> édition Équipement des systèmes et des centrales de réception d'alarme incendie

**Destinataires:** Abonnés au service de certification d'UL et d'ULC pour l'équipement des systèmes et des centrales de réception d'alarme incendie, CAN/ULC-S559-13 et autres parties intéressées  
CCN DAYRC

Le présent bulletin fait suite au bulletin d'accréditation ULC 2016-03 publié le 31 mars 2016 et dans lequel UL a proposé un report de la date d'entrée en vigueur de la revue des dossiers industriels qui est en cours afin d'assurer la conformité des produits avec la 2<sup>e</sup> édition de la norme CAN/ULC-S559-13.

Aucun commentaire négatif n'a été reçu en réponse au bulletin. Ainsi, la date d'entrée en vigueur des nouvelles exigences et des exigences révisées de la 2<sup>e</sup> édition de la norme CAN/ULC-S559-13 a été reportée au **16 décembre 2016**. À partir de cette date, les produits actuellement certifiés par UL et ULC devront être conformes à ces exigences.

UL LLC ne prévoit aucun autre report de la revue des dossiers industriels touchant la 2<sup>e</sup> édition de la norme S559. Le Code national du bâtiment du Canada 2015 fait référence à la norme d'installation S524, qui porte sur l'installation des systèmes d'alarme incendie. Il est question de la norme S559 dans les normes S524 et S561, ce qui impose l'utilisation de l'édition la plus récente de la norme S559, soit la 2<sup>e</sup> édition. On prévoit que toutes les provinces canadiennes auront adopté le Code 2015 d'ici 2017. En conséquence, les produits certifiés par UL et ULC devront être conformes au Code du bâtiment 2015 d'ici 2017.

UL demande à ses clients d'ouvrir des projets pour tout produit qu'ils souhaiteraient certifier en conformité avec la 2<sup>e</sup> édition. Nous travaillerons en étroite collaboration avec vous afin que vos projets soient terminés avant la date d'entrée en vigueur, à condition que vous les soumettiez au plus tard le 16 juin 2016.

Compte tenu de ce qui précède, la nouvelle **date limite des projets d'ingénierie** est fixée au **16 juin 2016**.

Les révisions apportées aux procédures de suivi de UL, y compris la suppression de modèles et de constructions spécifiques à la date d'entrée en vigueur antérieure, à la suite de demandes faites par des demandeurs ou d'une enquête des produits précédente menée par UL, resteront en vigueur à moins qu'un demandeur ne demande expressément à UL d'annuler ces révisions. Les demandeurs intéressés à conserver ces modèles ou constructions jusqu'à la nouvelle date d'entrée en vigueur doivent communiquer avec le service à la clientèle de UL immédiatement.

Si vous avez des questions portant sur le sujet abordé ci-haut, veuillez communiquer avec M. Dan Kaiser par courriel à l'adresse [Daniel.J.Kaiser@ul.com](mailto:Daniel.J.Kaiser@ul.com).

Cordialement,

**Laboratoires des assureurs du Canada Inc.**

**Gunsimar Paintal**

Gestionnaire régional – Accréditation et qualité  
Responsable du programme de marque ULC

"Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"